

## RPI DES MONTS ET VALLONS BOCAGERS

### REGLEMENT INTERIEUR

#### 1 . CLASSE DE MATERNELLE

- Les enfants accueillis doivent être en bonne santé et propres
- Vérifier qu'un adulte responsable est présent dans la cour avant d'y laisser votre enfant
- Les goûters uniquement composés de fruits sont remis par les parents à tour de rôle
- Votre enfant doit avoir une gourde avec de l'eau
- Mouchoirs et essuie-tout seront également réclamés
- Au 2<sup>ème</sup> trimestre, des briquettes de lait financées par les municipalités seront proposées aux enfants
- Le goûter est servi le matin à l'arrivée en classe et l'après-midi pendant la récréation
- Les vêtements doivent être marqués au nom de votre enfant
- Préférez les moufles aux gants, les vêtements avec cordons sont interdits
- Apporter un jouet autre que le « doudou » est interdit, l'école n'est pas responsable des pertes et détériorations
- Rendre les jouets de l'école que votre enfant peut rapporter chez lui
- Sucettes, bonbons, bouteilles sont interdits
- Pour les anniversaires, vous pouvez apporter un gâteau ou donner les ingrédients pour préparer ce gâteau, mais pas de bonbons
- Rendre rapidement les vêtements prêtés par l'école après les avoir lavés.

#### 2 . CLASSES D'ELEMENTAIRE

- Quelques devoirs ou leçons sont proposés chaque soir sous votre surveillance
- Pour les suivis en orthophonie ou autres suivis extérieurs préciser par écrit les heures de départ et de retour en classe
- Des activités complémentaires sont proposées aux élèves dès la maternelle. Elles sont mises en place avec la famille sur un temps défini à l'avance et peuvent être renouvelées autant que nécessaire. Respectez les horaires de reprise de votre enfant après la séance
- Le goûter est facultatif et composé de fruits, pas de bonbons.

#### 3. GARDERIE- CANTINE- BUS

- Le règlement intérieur communal en définit les modalités, pour tout renseignement, appeler la mairie de Beuvrequen au 03 21 32 04 15
- Les élèves accueillis doivent respecter les adultes responsables. Le manquement à ces règles peut conduire à des sanctions.

#### 4 .ACCUEIL- SORTIES- ABSENTEISME

- RAPPEL : dans chaque école les élèves ne sont pris en charge par les enseignants que 10 minutes avant le début des cours
- Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de bus en raison d'un arrêt préfectoral qu'il n'y a pas d'école
- En cas d'intempéries, une garderie se met en place à l'école de Beuvrequen pour tous les élèves du RPI quel que soit leur âge ou leur classe
- Les parents sont invités à téléphoner à l'école pour connaître l'évolution de la situation durant la journée
- Toute garderie ne peut avoir lieu qu'à partir de 2 enfants
- La cantine fonctionne à Beuvrequen

#### Horaires de fonctionnement de chaque école :

BEUVREQUEN 03 21 92 83 75

Matin : 8h55- 11h55 (L-Ma-J-V)

Après-midi : 14h- 17 h (L-Ma-J-V)

WACQUINGHEN 03 21 87 11 36

OFFRETHUN 03 21 33 78 26

Matin : 9h-12h (L-Ma-J-V)

Après-midi : 14h-17h (L-Ma--J-V)

- Les enfants sont remis aux parents ou à toute personne pour laquelle nous avons reçu un accord écrit de votre part
- Merci d'attendre votre enfant derrière la barrière
- Les entrées et sorties à Beuvrequen se font toujours à la barrière blanche
- Tout enfant dès le primaire peut rentrer seul. Afin d'éviter tout malentendu, remplir le coupon situé en annexe
- A Offrethun, l'accueil des élèves se fait après le passage du bus du matin et de l'après-midi
- Les vacances prises durant le temps scolaire sont interdites.
- Vous devez annoncer le jour-même toute absence de votre enfant.
- 4 demi-journées d'absence non justifiées dans le mois donnent lieu à un signalement auprès de l'inspection académique.
- En cas de gros problème de santé ou d'ordre familial qui pourrait perturber votre enfant, merci d'en informer en toute confidentialité l'enseignant
- En cas de maladie contagieuse, le retour en classe est possible en fournissant un certificat médical de non contagion délivré par votre médecin

#### **5. CONSIGNES DE SECURITE**

- Les élèves de maternelle ne peuvent être pris en charge à la sortie de l'école par un enfant de moins de 12 ans
- Sur le parking, soyez prudent et gardez-vous sous les arbres mais pas au fond pour ne pas gêner les manœuvres du bus
- Le port des bijoux est déconseillé.
- Le port de hauts talons est interdit.
- Veillez à ce que votre enfant n'apporte pas d'objets dangereux
- Téléphone portable et console de jeux sont interdits

#### **6. CARTE DE BUS-ASSURANCE-VACANCES SCOLAIRES**

- La carte de transport est obligatoire. Elle doit être remise à l'école au plus vite accompagnée d'une photo.
- Un horaire de bus est donné en début d'année à chaque famille.
- Pensez à remettre rapidement une attestation d'assurance.
- Les dates de vacances sont jointes à ce règlement intérieur

#### **7. SANTE**

- Un enfant a besoin de 10 à 12 heures de sommeil par nuit et d'un moment de sieste pour les petits
- Chaque enseignant a le devoir de signaler un enfant en danger aux autorités compétentes
- Certaines activités devant un écran sont néfastes. Elles créent des problèmes de concentration en classe, elles peuvent mettre votre enfant en face d'images perturbantes, violentes, réservées à des adultes avertis. Pensez-y !!! Activez un contrôle parental sur votre ordinateur et surtout ne laissez pas seul votre enfant devant un écran.
- Il est impossible d'accepter un enfant fiévreux, présentant une éruption cutanée, de l'impétigo, souffrant de diarrhée ou vomissements car il peut contaminer toute la classe.
- Vérifiez la tête de votre enfant régulièrement pour lutter au mieux contre les poux.

#### **8. ELECTION DES REPRESENTANTS DE PARENTS D'ELEVES**

- Tout parent peut faire acte de candidature : 3 délégués et 3 suppléants sont élus pour le RPI
- Toute personne intéressée doit le faire savoir auprès de la directrice au plus vite.

**Ce règlement a été révisé et approuvé lors du conseil des écoles du 27 juin 2019**